




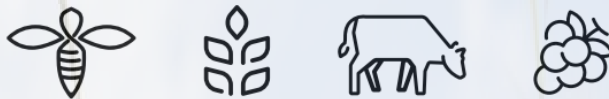
**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Conseil
Régional
d'Orientation
de la Politique
de Santé
Animale
et Végétale**

 OCCITANIE



CROPSAV
OCCITANIE

Le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale d'Occitanie (CROPSAV) est l'instance de concertation et de pilotage de la politique sanitaire animale et végétale en région. Il a vocation à formuler des avis sur les sujets de santé animale, santé des végétaux et protection animale.

Des informations complémentaires sur le CROPSAV Occitanie sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :

*<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Instance-de-concertation-regionale>
ainsi que ses réunions et travaux :*

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Reunions-et-consultations-du,1185>

Réunion de la section spécialisée en santé des végétaux du CROPSAV Occitanie

**Jeudi 9 septembre 2021 de 14h à 17h
A partir de 13h30, café d'accueil**

**Au lycée agricole Charlemagne de CARCASSONNE
Route de Saint-Hilaire – amphithéâtre**

**Merci de vous inscrire en ligne :
<https://framaforms.org/formulaire-cropsav-occitanie-090921-1624038188>**

ORDRE DU JOUR

- **Réorientation du dispositif de surveillance biologique du territoire (SBT) et validation des couples bioagresseurs / cultures prioritaires en Occitanie**
- **Point de situation sur les foyers de la bactérie phytopathogène *Xylella fastidiosa* dans l'Aude**



CROPSAV

OCCITANIE

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Introduction par Florent Guhl, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture (DRAAF)

- **Réorientation du dispositif de surveillance biologique du territoire (SBT) et validation des couples bioagresseurs / cultures prioritaires en Occitanie**

Conformément aux décisions prises par le comité national d'épidémiosurveillance du 17 décembre 2020, des travaux de réorientations du dispositif de SBT et d'évolution du bulletin de santé des végétaux (BSV) ont été engagés dès 2020 au niveau national. Il a notamment été décidé de prioriser la surveillance sur les couples bioagresseurs / cultures ayant un impact sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces priorités sont à définir au niveau régional sur la base de travaux nationaux et la liste obtenue est à soumettre à l'avis des membres du CROPSAV.

Pour rappel :

Le réseau d'épidémiosurveillance des cultures, par la surveillance des bio-agresseurs qu'il réalise, contribue à la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Il doit en particulier permettre aux utilisateurs de produits phytosanitaires ainsi qu'aux services de conseil techniques, de disposer d'une information fiable, objective et actualisée sur la situation phytosanitaire locale. Cette connaissance régulière des risques phytosanitaires contribue à favoriser une prise de décision par le professionnel concerné, adaptée au contexte de la parcelle, en complément de ses propres observations.

Ce réseau diffuse également des informations sur les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui contribuent ainsi à la promotion de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures conformément aux dispositions de la directive 2009/128/CE.

Pour plus d'information : <https://ecophytopic.fr/reglementation/piloter/surveillance-biologique-du-territoire-dans-le-domaine-vegetal>

Lors de la réunion, après un rappel du contexte, les travaux réalisés pour l'établissement de la liste des couples bioagresseurs / cultures prioritaires en Occitanie au regard des enjeux de réduction des produits phytopharmaceutiques seront présentés. Après un temps d'échanges, cette liste sera soumise à l'avis des membres du CROPSAV.

- Présentation des travaux et de la proposition de liste des couples bioagresseurs / cultures prioritaires en Occitanie
- Temps d'échanges
- Avis du CROPSAV sur la liste des couples bioagresseurs / cultures prioritaires en Occitanie
- **Point de situation sur les foyers de la bactérie phytopathogène *Xylella fastidiosa* dans l'Aude**

Suite à la confirmation le 01/09/2020 par analyse officielle de la présence, pour la première fois en Occitanie, de la bactérie *Xylella fastidiosa* sur des lavandins, sur la commune de Trèbes (Aude, 11), des mesures de lutte et de surveillance ont été mises en place par la DRAAF et la préfète de l'Aude en concertation avec les instances professionnelles. Celles-ci visent à préciser l'étendue des contaminations et limiter leur extension, dans l'objectif d'éradication.

La FREDON Occitanie, en tant que délégataire, appuie la DRAAF pour les mises en œuvre. Les membres du CROPSAV ont été tenus informés lors d'une réunion à Carcassonne le 11 septembre 2020 et en webconférence le 8 février 2021, en complément des informations disponibles sur l'internet de la DRAAF :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Vigilance-vis-a-vis-de-Xylella>

- Point de situation sanitaire
- Mesures de gestion
- Temps d'échanges

Conclusion par Florent Guhl, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture (DRAAF)

Rappel : votre inscription en ligne via le lien suivant est importante pour une bonne organisation de la réunion.
<https://framaforms.org/formulaire-cropsav-occitanie-090921-1624038188>